

Réunion du 26 novembre 2021

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

OBJET

MORATOIRE SUR L'ÉOLIEN EN CORREZE

RAPPORT

Pour faire face aux changements climatiques et à leurs conséquences, la France s'est engagée dans une dynamique de transition écologique reposant notamment sur le développement des énergies renouvelables.

Parmi celles-ci, la production d'énergie via l'éolien connaît un développement important partout en France.

En Corrèze, le Département conduit son programme Corrèze Transition Écologique dont les priorités en matière d'énergies renouvelables sont le photovoltaïque, la méthanisation, l'hydroélectricité et l'hydrogène décarboné.

Ces priorités ont été définies après une large concertation qui a permis de fédérer tous les acteurs locaux autour d'objectifs communs.

Concernant l'éolien, la Corrèze ne fait pas partie, au vu de ses données anémométriques, des territoires à fort potentiel.

Néanmoins, face au développement de projets éoliens, de nombreux élus et citoyens ont émis un besoin d'information sur ce sujet d'actualité.

Pour répondre à cette demande, le Département a conduit en 2018 une concertation qui a permis d'établir un guide d'information à destination des élus, des porteurs de projets éoliens et des citoyens.

Aujourd'hui, de nouveaux projets émergent, notamment avec des éoliennes de très grande hauteur pour compenser le faible potentiel de vent et aller capter les vents d'altitude.

Ainsi, nous sommes confrontés aux inquiétudes légitimes et grandissantes des Corrèziens vis à vis du développement éolien et de son impact sur notre patrimoine bâti, paysager, historique et touristique, et d'une façon plus générale sur le cadre et la qualité de vie en Corrèze.

En conséquence, le Conseil départemental :

- salue la récente création par l'État du pôle départemental des énergies renouvelables en Corrèze dans lequel le Département est partie prenante,
- demande qu'une stratégie collective de développement des énergies renouvelables soit arrêtée au sein de cette instance après une large concertation,
- et, dans l'attente de l'établissement de cette stratégie collective, demande à Madame la Préfète la mise en place d'un moratoire sur l'implantation d'éoliennes en Corrèze.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 10 novembre 2021

Pascal COSTE